

Paris, le 16 avril 2020

à

Edouard Geffray
Directeur général de l'enseignement scolaire
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement Scolaire,

Le SNFOLC, avec sa fédération, la FNEC FP-FO, a l'honneur de vous informer que nous ne participerons pas à la réunion prévue le 16 avril de co-construction des épreuves en contrôle continu du baccalauréat 2020 sur les modalités de prise en compte des notes de contrôle continu pour l'obtention du baccalauréat.

Lors de notre dernière audience le SNFOLC avec sa fédération indiquait déjà son refus de participer à une nouvelle et exceptionnelle organisation du baccalauréat qui ne tiendrait pas compte des revendications exprimées depuis des mois sur la réforme du lycée et du baccalauréat.

Une réforme rejetée

Vous le savez, la réforme répond, non pas à des motivations pédagogiques, mais à des raisons budgétaires. M. Emmanuel Macron affirmait que l' « *on a besoin de [...] simplifier l'organisation du baccalauréat, autour de quelques épreuves pour en réduire le coût* » « *plusieurs centaines de millions d'euros peuvent être économisés* » (La Voix du Nord, 12 janvier 2017). Dans son discours de politique générale devant l'Assemblée Nationale le 4 juillet 2017, le Premier ministre a rappelé les objectifs de sa politique éducative. « *Nous dépensons bien plus que les autres pays pour le lycée, notamment parce que notre système est rigide et conçu autour du baccalauréat* ». Le ministre de l'Education nationale assume cette priorité quand vous déclarez : « *Si le bac est allégé, évidemment il coûtera moins cher. C'est faire d'une pierre deux coups, c'est-à-dire simplifier la vie des uns et ne pas peser sur le contribuable inutilement* » (Les Echos, 24 janvier 2018).

Les deux réformes ont été rejetées par le CSE (le 21 mars 2018 la réforme du baccalauréat a été rejetée par 40 voix contre (FO, CGT, FSU, Solidaires, CFE-CGC, CFDT), 19 pour (UNSA, SNALC), 11 abstentions (FCPE) et celle du lycée également repoussée par le CSE du 12 avril 2018 (contre 53, pour 10, abstention 7).

Malgré cette large opposition, la réforme a été imposée aux personnels par le gouvernement.

Le contexte pandémique ne peut pas faire oublier les revendications.

Les décisions prises et annoncées par Monsieur le ministre sur l'obtention du baccalauréat 2020 confortent notre point de vue.

En effet, loin de répondre à ce qui s'est exprimé depuis des mois, vous validez les E3C du second trimestre. Vous les prenez en compte dans le contrôle continu de cette session. En les validant, vous passez outre le rejet majoritaire des personnels. Vous permettez, par cette décision, la poursuite des sanctions à l'encontre des enseignants. Monsieur le ministre a beau dire que les professeurs font preuve d'un grand professionnalisme, les faits sont les faits.

... / ...

Les sanctions prévues pour nos collègues du Lot, des Deux-Sèvres, de Haute-Loire, de Clermont-Ferrand, de Bordeaux, de Paris, vont-elles être levées ? Comment les personnels peuvent comprendre les remerciements du ministre alors que des prélèvements pour jour de grève, jamais atteints jusqu'à présent, ont été effectués ? C'est le ministère qui a demandé l'application de l'arrêt Omont, qui a débloqué le logiciel Mozar pour effectuer le maximum de retenues sur salaires. A plusieurs reprises, lors des différents rendez-vous avec le ministère, nous vous avons demandé de revenir sur toutes ces décisions. Force est de constater que le gouvernement n'a pas répondu à cette demande.

Les mandats et les revendications de FO n'ont pas changé avec le coronavirus. Ce sont ceux de l'abrogation de la réforme du lycée, du rétablissement du baccalauréat comme premier grade universitaire et de l'abrogation de la loi ORE.

Nous vous rappelons ce que nous vous indiquions sur la réforme des programmes à laquelle nous n'avons pas participé : l'instruction n'est manifestement plus une priorité, ni une mission fondamentale comme l'a fixé le préambule de la constitution du 27 octobre 1946 : « *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat* ».

Contrôle continu sous Covid-19

Les ordonnances prises en Conseil des ministres dont celle du 27 mars sur les concours et examens entérinent le dispositif de contrôle continu et le plein pouvoir donné au ministre quant à la redéfinition des épreuves.

Le baccalauréat local institué pour 2020 (dernière session du baccalauréat avec l'ancienne formule) et ses modalités de prise en compte du contrôle continu ne peut se faire sans prioriser la liberté pédagogique des professeurs. Il ne peut se tenir sans donner aux personnels les garanties sanitaires nécessaires à la reprise des cours. Ce qui n'est pas le cas ! Les réponses données à notre fédération le 15 avril par le ministre ne donnent pas les garanties suffisantes pour une reprise normale des cours et donc d'examen des notes à prendre en compte. Les personnels ne veulent pas aller travailler la peur au ventre en risquant leur vie, celle des élèves et des adultes. Comment, par exemple, les professeurs de lettres vont-ils faire passer les oraux ? Comment faire une rentrée des lycéens avec 600, 900, plus de 1 000 élèves ? Toutes ces questions sont posées. Aujourd'hui nous n'avons pas de réponse. Cette réunion à marche forcée pour valider le contrôle continu avant même de donner des garanties sanitaires et pédagogiques n'est pas acceptable. Elle n'est pas tolérable au moment où vous avez maintenu les suppressions de postes dans le second degré, conséquence de la mise en place de la réforme du lycée.

En conséquence, Force Ouvrière ne participera pas aux réunions de « co-construction » des modalités de prise en compte du contrôle continu.

Recevez, monsieur le directeur, l'expression de notre parfaite considération.

Clément Poullet, Secrétaire général de la FNEC FP-FO

Edith Bouratchik, Secrétaire générale du SNFOLC